Résolution sur des actions contre les maladies cardiovasculaires

2007/2601(RSP) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat sur la question orale **O-0033/2007** posée à la Commission par Miroslav **OUZKY** (PPE-DE, CZ) qui a eu lieu pendant la séance du 9 juillet 2007, le Parlement européen a adopté une résolution sur des actions contre les maladies cardiovasculaires.

Le Parlement demande à la Commission de proposer une recommandation sur les maladies cardiovasculaires telles que l'hypertension artérielle, sur le dépistage précoce des sujets à haut risque et sur des stratégies de prévention en Europe, en tenant compte des différences de genre afin d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la santé. Il demande également le maintien du soutien financier en faveur d'une poursuite de la recherche sur la prévention des maladies cardiovasculaires et la promotion de la santé cardiovasculaire aux niveaux local, national et européen, y compris la recherche sur les facteurs de risque, la prévalence et les facteurs génétiques des maladies cardiovasculaires.

La Commission est en particulier invitée à :

- faire réaliser une étude sur les moyens d'encourager l'installation dans les espaces accueillant un public nombreux (ex : gares de chemin de fer, stations de métro, aéroports, stades, etc.), de services de soins préhospitaliers permettant de pratiquer la défibrillation sur les victimes d'un arrêt cardiaque;
- encourager les initiatives et les collaborations avec les acteurs intéressés qui s'emploient à favoriser une meilleure santé cardiovasculaire ;
- poursuivre les initiatives déjà lancées pour permettre l'échange des meilleures pratiques en matière de prévention des maladies cardiovasculaires entre les États membres;
- promouvoir des échanges réguliers d'expériences, d'informations et de données sur la santé cardiovasculaire et améliorer la comparabilité des données en encourageant la création d'une base de données ;
- mettre au point des méthodes d'évaluation des incidences sanitaires afin de déterminer la charge que les maladies cardiovasculaires et l'hypertension font peser sur la productivité de l'économie européenne dans les États membres;
- rappeler aux États membres l'existence de ressources financières disponibles pour le dépistage et la prévention des maladies cardiovasculaires et de l'hypertension, notamment au travers du 7ème programme-cadre de recherche, des Fonds structurels et du Fonds européen de développement.

Le Parlement invite les États membres à :

- développer et renforcer leurs systèmes de surveillance des facteurs de risque;
- élaborer des lignes directrices nationales pour prévenir l'apparition des maladies cardiovasculaires ;
- concevoir et mettre en œuvre la promotion de la santé cardiovasculaire, le dépistage précoce des sujets à haut risque, ainsi que des stratégies de prévention ;
- renforcer leurs programmes d'action relatifs aux déterminants de la santé associés au mode de vie afin de promouvoir des modes de vie plus sains;
- mettre en œuvre des programmes d'éducation du public afin de sensibiliser la population aux facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et des programmes spécialisés destinés à la formation continue des professionnels de la santé.

La résolution demande à la Commission et aux États membres de parvenir à un consensus afin de fixer des objectifs quant à la gestion du dépistage et du traitement de l'hypertension artérielle.